



# RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE DU CANADA EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT ET DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRES

On trouvera ci-après la réponse du gouvernement à chacune des recommandations du rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI) intitulé

Le Canada et le défi nucléaire : réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle, qui a été déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 1998.

Dans sa demande initiale, le ministre des Affaires étrangères a prié le Comité de se concentrer sur les développements importants et les initiatives de désarmement des dernières années, y compris le rapport de Project Ploughshares, *Canada and the Abolition of Nuclear Weapons*, le rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui ont tous insufflé de nouvelles idées et conféré un nouveau dynamisme au débat.

Le Ministre a aussi demandé au Comité de tenir compte des engagements du Canada relativement à ses alliances, y compris son appartenance à l'OTAN, ainsi que des défis futurs concernant les intérêts du Canada en matière de sécurité, notamment les risques que pose la prolifération d'autres armes de destruction massive (armes biologiques et chimiques), et des difficultés pratiques de la vérification efficace du désarmement nucléaire complet.

Les recommandations sont traitées dans l'ordre où elles figurent dans le rapport du CPAECI.

18-416-561(F)  
18-416-559(E)